

# Prise de parole en public : Pas de fond sans la forme !

Durée de la session : 7 heures

Domaine de formation : ELU0405 – Formation généraliste « communication »

Prérequis : Aucun prérequis

Public : Elus

Dans la vie publique locale, la parole de l'élu joue un rôle déterminant pour porter une vision, expliquer une décision et convaincre les citoyens. Pourtant, un message pertinent peut perdre toute sa force si la forme n'est pas maîtrisée. La voix, la posture, le regard et la gestuelle contribuent autant que les mots à l'impact d'une prise de parole. Cette formation propose aux élus de développer leur aisance et leur présence afin de rendre leur discours plus clair, plus vivant et plus convaincant. **Grâce à l'expérience de Fabienne Égal, ancienne animatrice de télévision**, les participants découvrent les techniques utilisées par les professionnels de l'image et de la scène. Une formation dynamique pour gagner en confiance et renforcer l'impact de ses interventions publiques.

## Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Prendre la parole en public : convaincre son auditoire, en captant et maintenant l'attention des participants.
- Maîtriser son langage non-verbal.
- Se réapproprier son naturel.
- Mieux communiquer.
- Contrôler leurs émotions pour éviter qu'elles ne parasitent leur message.
- Renforcer la cohérence entre le contenu du discours et son expression orale.
- Utiliser les techniques de respiration, de diction et de posture pour améliorer leur aisance.
- Exprimer un message avec clarté et conviction, quel que soit le format de la prise de parole.

## Le programme :

### Gérer son "capital image" :

- Identifier ses atouts et ses axes de progrès, se réapproprier son naturel, développer confiance en soi et authenticité.
- 

### Adopter une posture adaptée à chaque situation :

- Renforcer ses qualités d'écoute.
- Décoder le message de son interlocuteur.
- Anticiper questions et objections.
- Contrôler ses états et émotions.

### Créer l'empathie et séduire l'auditoire.

### Maîtriser respiration et gestuelle.

### Optimiser la transmission du message :

- Structurer le discours (plan, mots clefs, ponctuation phonétique), recourir aux modes participatif et illustratif, choisir un niveau de langue adéquat.

### Assurer en toutes circonstances sans se laisser déstabiliser :

- Utiliser des techniques de tremplin (improvisation) et savoir désamorcer les conflits.

### Optimiser la communication :

- Choisir des supports techniques efficaces (paper board, power point, micro, lumière, téléprompteur...) en fonction du temps imparti.

## Les points forts de la formation :

- Transmission d'une solide expérience professionnelle et des bonnes pratiques : animatrice pendant 20 ans à la télévision en direct.

## Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

## Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.

## Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.
- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

## Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissance, une mise en situation, un travail à réaliser ou une présentation finale, un questionnaire comparatif avec le test de positionnement, la production d'un livrable.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

## Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise
- Elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée, ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis.

## Formatrice : Madame Fabienne EGAL

- Fabienne Egal coach bilingue et formatrice à l'international (Afrique, Angleterre), accompagne dirigeants, cadres supérieurs ou hommes politiques dans l'amélioration de leurs prestations publiques et télévisuelles.



## Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

### ■ Tarif – formation intra en présentiel– Deux options de financement :

- Par la collectivité (tarif groupe) : moins de 2 000 hab. : 1990 € TTC, de 2 000 à 5 000 hab. : 2 200 € TTC, plus de 5 000 hab : 2 400 € TTC
- Par le DIF ELU 400 € TTC (financement pris en charge par la Caisse des Dépôts).
- Les deux modes de financement DIF ELU et collectivité peuvent être combinés pour diminuer le coût à la charge de la collectivité.

### ■ Tarif – inscription individuelle en présentiel – Deux options de financement :

- 560 € TTC si prise en charge sur le budget de la collectivité
- 400 € TTC facturés à la Caisse des Dépôts (DIF Élu)
  - Inscription individuelle avec mobilisation du DIF Élu : Les élus peuvent s'inscrire directement via la plateforme officielle Mon Compte Formation. Cliquez sur le lien ci-dessous pour accéder à la session et déposer votre demande de financement.

## Nombre de participants :

- **Formation financée en tout ou partie par le DIF Élu** : conformément à l'arrêté du 12 juillet 2023 relatif au droit individuel à la formation des élus locaux, le nombre maximal de participants financés dans ce cadre est fixé à 15 par session.
- **Formation financée directement par la collectivité** (budget formation des élus) : le nombre de participants est déterminé en concertation avec la collectivité afin de garantir la qualité pédagogique, l'interactivité des échanges et l'atteinte des objectifs. Lorsque l'effectif envisagé dépasse 15 participants, des ajustements de durée, de format ou de modalités pédagogiques peuvent être proposés.

## Modalités et délai d'inscription :

### Les inscriptions à cette formation peuvent être réalisées :

- **Par une collectivité dans le cadre d'une formation groupe organisée en intra ou en intercollectivités.** Lorsque cette session est programmée, l'inscription est possible jusqu'à la veille de la formation, sous réserve de places disponibles et de la validation administrative du financement.
  - Lorsque cette formation est organisée à la demande d'une collectivité ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), la date et les modalités d'organisation sont définies d'un commun accord après validation du devis et de la convention de formation.
- **À titre individuel, notamment dans le cadre du dispositif DIF Élu ou d'un financement par une collectivité.**
  - Pour les inscriptions individuelles réalisées via la plateforme Mon Compte Formation, l'entrée en formation intervient après expiration du délai légal de rétractation de 11 jours ouvrés prévu par les conditions générales d'utilisation de la plateforme.

## Accessibilité et référent handicap :

- Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.
- Le référent handicap de FDEL échangera avec vous sur votre besoin de compensation.

## Pour nous contacter :

**S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)**  
**Siège social :** 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY  
**Téléphone fixe :** 05 49 71 17 03  
**Téléphone mobile :** 06 71 61 73 49  
**Adresse électronique :** [gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr](mailto:gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr)  
**Numéro de SIRET :** 88982928900012  
**Conditions générales de vente sur le site :** <https://www.formationdeseluslocaux.fr>



*Mise à jour jeudi 5 mars 2026*



Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine